



Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CA 07102014-01

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2014

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 24 membres étaient présents ou représentés sur les 29 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du Vice-Président en charge de l'accréditation internationale.

Résultats du scrutin

Inscrits : 29
Votants : 24
Exprimés : 24
Oui : 18
Non : 2
Blancs, nuls : 4

Le Président déclare M. Hervé PENAN, Professeur d'Université, élu Vice-Président en charge de l'accréditation internationale.

Toulouse le 9 octobre 2014
Le Président,
Bruno SIRE